



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 142 et de lotissement numéro 141**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

**QUE** lors de la séance régulière qui se tiendra le mardi 8 avril 2025, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

#### **Lot 4 099 038 (futur lots 6 673 491 et 6 673 492), chemin Saint-Guillaume**

##### **Nature et effet de la demande :**

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement d'un terrain qui, après subdivision, formera un terrain ayant un frontage de 35 mètres alors que le minimum exigé selon le tableau 2 du règlement de lotissement 141 est de 45 mètres pour un lot sans aqueduc et égout. Le susdit lotissement entraînera aussi, l'empiètement d'un bâtiment agricole (implanté à un minimum de 1,95 mètres) dans les marges prescrites pour un tel bâtiment. Le règlement de zonage numéro 142 exige un minimum de 30 mètres en marge avant et 10 mètres de marge latérale.

#### **Lot 5 419 289 (futur lot 6 640 736), rue Patrice**

##### **Nature et effet de la demande :**

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment de 3 étages alors que la grille des usages et normes numéro H-210 autorise des bâtiments de 1 ou 2 étages seulement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de ladite séance du conseil.

**DONNÉ** à Sainte-Marthe, ce douzième jour du mois de mars 2025.

Claudia Baril  
Directrice Générale associée

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Claudia Baril, Directrice Générale associée, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre dix heure et dix-sept heure le 12 mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de mars 2025.



Claudia Baril  
Directrice Générale associée